|  |  |
| --- | --- |
|  | **AVIS DE MISE EN CONCURRENCE****Convention d’occupation temporaire pour l’exploitation** **d’une activité de restauration ambulante (« Food Truck ») à à l’Institut de France** |
|  |  |  |
|  |  |

Institut de France

23 Quai de Conti

75006 PARIS

[www.institutdefrance.fr](http://www.institutdefrance.fr)

**Objet de la mise en concurrence :**

*Préambule*

Créé en 1795, l’Institut de France a pour mission d’offrir aux cinq Académies un cadre harmonieux pour travailler au perfectionnement des lettres, des sciences et des arts, à titre non lucratif.

Grand mécène, il encourage la recherche et soutient la création à travers la remise de prix, de bourses et de subventions.

Placé sous la protection du président de la République, il est également le gardien d’un important patrimoine composé de demeures et collections qui lui ont été léguées depuis la fin du XIXe siècle.

Dans le cadre des 41e journées européennes du patrimoine qui auront lieu les 21 et 22 septembre 2024, autour des thèmes : « Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions et la patrimoine maritime" l’Institut de France souhaite proposer une offre de restauration afin de répondre à la demande du public.

A titre d’information, l’Institut de France a accueilli 12 500 personnes en 2023 lors des journées européennes du patrimoine.

Compte tenu de la domanialité publique des espaces mis à disposition, l’Institut de France en concède l’occupation à titre précaire et révocable.

**Description sommaire de la procédure**

Cette procédure a pour but de sélectionner la société de restauration avec laquelle l’Institut de France conclura une convention d’occupation du domaine public.

Cette procédure est menée en application des dispositions des articles L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Les candidats peuvent, sur leur demande, visiter les lieux pendant la période allant du 19 août au 23 août en en faisant la demande à l’adresse mail suivante : myriam.guyot@institutdefrance.fr

**Précisions sur l’occupation envisagée**

Le contractant devra assurer une offre de restauration à destination du public de l’Institut de France les samedi 21 et dimanche 22 septembre 2024 de 10h à 18h.

Pour réaliser, ces prestations, le contractant occupera la seconde cour du Palais de l’Institut, ainsi que la terrasse attenante.

L’emplacement est proposé avec branchement électrique 16 ampères et un branchement électrique 32 ampères. Une arrivée d’eau (sans évacuation) est également disponible. L’eau et l’électricité sont mises à disposition du prestataire.

Le type de restauration attendu est une restauration légère et familiale, très grand public, du type sandwichs froids et chauds, snacking, crêpes et gaufres. Elle comprendra également un service de boissons froides et chaudes (licence III) Il sera également possible de proposer des plats chauds servis à table, si le contractant le souhaite. Le contractant devra respecter le niveau de prix communément admis dans la restauration familiale au sein des sites culturels et de loisir.

La mise à disposition des espaces envisagés donne lieu à une redevance d’occupation du domaine public :

* une part forfaitaire fixée à 100€ hors taxes par jour de présence
* une part variable, proportionnelle au chiffre d’affaires des deux journées de prestations du contractant.

Le contractant est tenu de prendre à sa charge :

* le ramassage des détritus induits par son activité ;
* le stockage des détritus hors de la vue et de la portée des publics ;
* la prise en charge de l’évacuation quotidienne des détritus ;
* la réalisation du tri sélectif ;
* le nettoyage et le maintien dans un état de propreté irréprochable des lieux, des mobiliers et des espaces extérieurs occupés par son activité ;

**Composition du dossier d’offre**

Le dossier d’offre est composé de :

* Une lettre de candidature présentant notamment la société et son activité
* Un extrait de K-bis datant de moins de 3 mois ;
* une attestation d’assurance correspondant à l’activité ;
* les moyens techniques mis en œuvre pour l’exercice de l’activité,
* le visuel / intégration dans le site de l’activité.
* Les références professionnelles
* Une offre détaillant :
	+ la nature des prestations proposées,
	+ des exemples de prestations similaires *(incluant les prix publics HT et TTC)*,
	+ le taux proposé de redevance variable.
	+ le descriptif de l’activité envisagé ;

**Critères de sélection des candidatures**

Les candidats seront jugés sur les critères suivants :

* prix : pourcentage de la part variable de la redevance
* qualité de l’offre :
	+ qualité esthétique et intégration dans le site ;
	+ qualités gustative et environnementale de l’offre (plats confectionnés à partir de produits frais, respectueux de la saisonnalité, labellisés « Fait maison », recours à un véhicule propre, utilisation de matériaux durables et réutilisables, gestion des déchets).

**Date limite de réception des dossiers**

Les dossiers d’offre devront être adressés au plus tard vendredi 30 aout 2024 à midi, à l’adresse suivante :

myriam.guyot@institutdefrance.fr

(copie à marina.jimenez@institutdefrance.fr)

**Cas d’irrecevabilité des dossiers de candidature :**

* La rédaction ou la présentation des pièces du dossier dans une autre langue que la langue française, ou dans une autre monnaie que l’euro.
* La réception tardive du dossier, après la date et l’heure limite.
* La non-production des pièces demandées au dossier.

**Validité des candidatures**

La période de validité des candidatures est fixée à 60 jours à compter de la date limite de leur réception.

L’Institut de France se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente mise en concurrence.